

Fédération canadienne de l'agriculture

Réponses

1. Reprise économique et croissance

Compte tenu du climat d'austérité budgétaire actuel au sein du gouvernement fédéral et dans le monde, quelles mesures fédérales particulières estimez-vous nécessaires pour assurer la reprise économique et une plus forte croissance économique au Canada?

La Fédération canadienne de l'agriculture (FCA) prend acte de l'exercice d'équilibre effectué dans le budget fédéral, mais est complètement opposée à toute compression potentielle dans une programmation budgétaire qui exposerait les producteurs à des niveaux insoutenables de risque échappant à leur contrôle. Les producteurs canadiens reconnaissent qu'ils ont une responsabilité partagée en matière de gestion du risque, mais sont d'avis qu'ils assument déjà plus que leur part de risque étant donné qu'une exposition accrue nuirait à la viabilité du secteur à long terme. Même si le secteur agricole canadien connaît actuellement une période de prospérité relative, des considérations d'ordre budgétaire à court terme ne devraient pas influencer les décisions relatives aux programmes ayant des conséquences à long terme sur la viabilité et la rentabilité du secteur. En cette période de difficulté financière à l'échelle mondiale, l'agriculture, contrairement à la plupart des secteurs, est restée dynamique et est devenue un moteur de la prospérité canadienne. L'agriculture primaire représente le cœur du secteur agroalimentaire canadien, qui fournit plus de 9 % du produit intérieur brut (PIB) du Canada et crée plus de 2,3 millions d'emplois au pays (13 % de la population employée). La viabilité et la productivité agricoles ont une importance stratégique pour le Canada et ce secteur ne devrait pas être indûment exposé à une incertitude et à des risques accrus. Aux yeux des agriculteurs, des compressions dans le soutien financier offert par Agri-stabilité ou tout autre programme de gestion des risques de l'entreprise (GRE) rendraient ces programmes moins efficaces, ce qui nuirait au rendement du secteur. Toute compression au niveau de la protection est susceptible de faire augmenter la fréquence et le montant des paiements de soutien à effectuer aux agriculteurs, entraînant ainsi de l'incertitude pour le secteur et les gouvernements. La FCA croit que les programmes actuels et les niveaux de protection connexes doivent rester intacts afin de garantir la viabilité et la compétitivité du secteur agricole canadien dans un marché mondial où les défis sont nombreux. La FCA estime que le programme Cultivons l'avenir 2 donne une occasion de régler des questions particulières et de combler certains écarts dans les programmes actuels, et qu'il ne devrait pas faire l'objet de compressions budgétaires. Nous sommes toujours d'avis qu'Agri-stabilité et les autres programmes de GRE actuels doivent conserver leur enveloppe de financement axé sur la demande; aucun investissement additionnel lié à l'innovation, à la compétitivité ou à d'autres formes de soutien du secteur ne peut être réaffecté à partir des programmes de GRE. En outre, l'accès aux marchés internationaux est essentiel à la croissance économique des producteurs et des collectivités rurales du Canada. Dans le budget de 2013, le gouvernement du Canada devrait s'assurer de compter sur les ressources nécessaires pour négocier de nouveaux accords commerciaux prévoyant un réel accès aux marchés internationaux pour le secteur agricole canadien tout en protégeant les industries soumises à la gestion des approvisionnements, qui génèrent collectivement un PIB de 24,5 milliards de dollars et des impôts s'élevant à 4,8 milliards de dollars, en plus d'employer 300 969 personnes.

2. Création d'emplois

Les entreprises canadiennes étant aux prises avec les pressions qu'exercent sur elles des facteurs comme l'incertitude relative à la reprise économique aux États-Unis, à la crise de la dette souveraine en Europe et à la concurrence livrée par un certain nombre de pays développés et en développement, quelles mesures particulières devraient, selon vous, être prises pour promouvoir la création d'emplois au Canada, notamment celle qui est attribuable à l'accroissement du commerce intérieur et international?

La politique canadienne en matière d'agriculture et d'agroalimentaire continue d'être établie selon des cycles de planification quinquennaux isolés, ce qui équivaut à essayer de régler des questions à long terme au moyen d'approches à court terme. À l'heure actuelle, l'industrie agricole primaire du Canada est au cœur du secteur agricole et agroalimentaire du pays, qui est à l'origine de plus de 9 % du PIB du Canada et emploie plus de 2,3 millions de personnes (ce qui représente environ 13 % des emplois au Canada). Malgré les ressources à la disposition du secteur agricole canadien et la croissance de l'emploi potentielle qu'elles représentent, l'approche à court terme actuelle relative à l'élaboration de la politique gouvernementale et de la stratégie industrielle est insuffisante pour veiller à ce que le système agroalimentaire du Canada réponde à la demande future et ne garantisse aucunement que celui-ci continuera d'être alimenté par les secteurs diversifiés, durables, novateurs et rentables de la production et de l'approvisionnement alimentaires. Étant donné la complexité du système alimentaire canadien, une approche globale est essentielle pour assurer son développement à long terme. Cette approche, qui sera orchestrée par la politique publique et les plans de l'entreprise privée, doit commencer par l'établissement d'une vision stratégique du système alimentaire canadien. La FCA appuie le mandat du gouvernement actuel qui consiste à créer une stratégie agricole et alimentaire nationale. Toutefois, la Fédération propose qu'une telle stratégie agricole et alimentaire s'appuie sur les travaux approfondis déjà entrepris par la FCA en élaborant un document pour une stratégie alimentaire nationale guidée par l'industrie, intitulé « Vers une stratégie alimentaire nationale », qui fait participer les intervenants de l'industrie à tous les niveaux de la chaîne de valeur. La stratégie alimentaire nationale représente la vision de l'industrie en ce qui concerne l'alimentation et l'agriculture au Canada; il s'agit d'une approche stratégique globale qui répond aux besoins du système alimentaire, des générations futures et de la collectivité mondiale. La stratégie porte sur le long terme, car elle reconnaît que les solutions à court terme et les solutions de fortune ne permettent pas de relever les défis durables et changeants auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui. L'industrie agricole et agroalimentaire s'efforce de trouver des solutions plus globales pour la chaîne de valeur, en tenant compte de tous les aspects, qu'il s'agisse de promouvoir les marques canadiennes et des styles de vie sains ou de soutenir la croissance économique et de protéger les écosystèmes. La FCA estime qu'en raison de la croissance économique des secteurs agricole et agroalimentaire du Canada, et des emplois qu'une telle croissance est susceptible de créer, toute stratégie agricole et alimentaire gouvernementale doit intégrer la vision de l'industrie en ce qui a trait à l'alimentation et à l'agriculture au Canada.

3. Changement démographique

Quelles mesures spécifiques le gouvernement fédéral devrait-il prendre, selon vous, pour aider le pays à faire face aux conséquences du vieillissement de la population canadienne et des pénuries de main-d'œuvre?

L'article 31 de la *Loi de l'impôt sur le revenu* restreint les pertes agricoles qui peuvent être appliquées en réduction d'autres sources de revenus lorsque l'agriculture n'est pas la principale source de revenus. Lorsque la restriction s'applique, le montant de la perte pouvant être réclamé se limite au premier montant de 2 500 \$ et à la moitié du prochain montant de 12 500 \$, jusqu'à un maximum de 8 750 \$. Cela découle du paragraphe 31(1), ou de la perte agricole restreinte du contribuable, qui peut être reportée rétroactivement de 3 ans et prospectivement de 20 ans, mais qui peut seulement être

utilisée pour diminuer le revenu de l'entreprise agricole du contribuable. Le fait qu'il ne soit pas possible de déduire un montant raisonnable en pertes agricoles du revenu extérieur, ce qui constitue une nécessité pendant les premières années d'opération, représente un défi financier irréaliste pour de nombreuses personnes qui pourraient autrement envisager une carrière en production primaire. Étant donné l'âge moyen des exploitants agricoles, qui est plus élevé que jamais (54 ans), nous croyons que tout ce qui pourrait dissuader le démarrage d'une entreprise agricole devrait être évité. À ce titre, la FCA recommande que le montant total des pertes restreintes soit accru et passe à environ 40 000 \$, ce qui constitue une correction en fonction de l'inflation fondée sur le total de 1958, année où la restriction a pris pour la première fois la forme actuelle. Un autre obstacle est la disposition de la *Loi de l'impôt sur le revenu* liée à la présomption de gain en capital (55(2)), qui rend beaucoup plus difficile la division d'une ferme appartenant conjointement à deux frères, à deux sœurs ou à un frère et une sœur. Aux fins de l'article 55, un frère ou une sœur, et un neveu ou une nièce seraient considérés comme n'ayant aucun lien de parenté, ce qui présente d'importantes difficultés sur les plans des transferts intergénérationnels et de la planification de la relève. Le règlement de cette question est devenu plus urgent en raison des nombreux départs à la retraite qui se produiront sous peu chez les agriculteurs et de la nécessité de transférer l'actif agricole à la prochaine génération. Cette disposition, l'une des plus complexes de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, rend beaucoup plus difficiles les transferts intergénérationnels et la planification de la relève au sein des familles agricoles, et doit être modifiée ou éliminée. Malgré la complexité de la disposition, la FCA croit qu'en en modifiant légèrement la formulation, il serait possible d'éliminer ces obstacles; il faudrait élargir la définition des liens de parenté afin de reconnaître les relations familiales plus diversifiées de plus en plus utilisées dans les formules de propriété conjointe, de relève et de transfert intergénérationnel.

4. Productivité

Compte tenu des difficultés que connaît le marché de l'emploi du fait, notamment, du vieillissement de la population et des efforts toujours consacrés aux mesures visant à accroître la compétitivité du pays, quelles initiatives fédérales particulières sont nécessaires pour le renforcement de la productivité au Canada?

Le financement du Programme canadien d'adaptation agricole (PCAA), actuellement versé par 14 conseils d'adaptation régionaux, constitue un excellent exemple du soutien sectoriel axé sur le marché et fourni par le gouvernement fédéral. La FCA est d'avis que ce financement et les conseils régionaux qui le fournissent à l'heure actuelle favorisent l'innovation et la productivité agricoles, mais elle se pose de grandes questions à savoir si le financement offert par le gouvernement fédéral permettra de cibler les besoins locaux en temps réel à l'avenir. La FCA aimerait exprimer un grand soutien à l'égard du programme de financement du PCAA et insister sur l'efficacité des conseils d'adaptation régionaux existants pour répondre aux besoins émergents à l'échelle locale de façon très souple. À ce titre, nos membres demandent au gouvernement fédéral de casser la décision d'éliminer graduellement le financement du PCAA et de maintenir le modèle de financement actuel, puisque les conseils régionaux ont fourni un exemple illustrant parfaitement la façon dont le gouvernement peut obtenir des résultats stratégiques avec un excellent ratio coûts-avantages (avec moins de 10 % des fonds accordés à l'administration). La gestion des ressources humaines représente une autre priorité en optimisant la productivité et la rentabilité agricoles du Canada. La plupart des fermes du pays sont des petites et moyennes entreprises qui doivent composer avec des contraintes de temps et de ressources qui limitent leur capacité d'attirer et de maintenir en poste des talents, et qui les empêchent de former des employés en leur permettant d'acquérir des compétences très demandées. Ce manque d'accès à des travailleurs qualifiés et efficaces constitue un obstacle important pour les agriculteurs qui essaient d'accroître leur productivité. Le Conseil canadien pour les ressources humaines en agriculture (CCRHA) a déployé de grands efforts pour que les travailleurs qualifiés soient en phase avec les besoins de

main-d'œuvre dans le secteur de l'agriculture primaire au Canada, mais il a besoin d'une source de financement fiable afin de poursuivre ses travaux à cet égard. À ce titre, la FCA recommande à Ressources humaines et Développement des compétences Canada de continuer de fournir une source de financement de base au CCRHA au lieu d'adopter prochainement un processus de subventions et contributions fondé sur les projets. Afin de permettre au CCRHA de déployer des efforts encore mieux ciblés, nous devons également mieux comprendre le marché du travail agricole. Même si le recensement de l'agriculture donne certains renseignements à cet égard, il n'est pas effectué assez souvent. La FCA recommande à Statistique Canada d'établir une source de renseignements fiable et à jour sur l'offre et la demande de main-d'œuvre à l'échelle locale; et à ce titre, d'examiner de près les conséquences régionales des changements proposés à l'assurance-emploi sur le secteur agricole.

5. Autres défis

On sait que des particuliers, des entreprises et des communautés éprouvent des difficultés actuellement au Canada. Quels sont, selon vous, ceux qui éprouvent le plus de difficultés, quelles sont ces difficultés et quelles mesures fédérales sont nécessaires pour remédier à ces difficultés?

La FCA recommande un investissement continu dans les programmes non liés à la GRE de Cultivons l'avenir, notamment ceux qui sont axés sur l'innovation et la recherche. La recherche publique est importante pour la vitalité et la compétitivité à long terme du secteur agricole. Un engagement doit être pris à l'égard de l'investissement dans la recherche fondamentale publique en agriculture, afin de rétablir le financement pour la recherche agricole au moins au niveau où il était au milieu des années 1990, car il s'agit d'une composante essentielle d'un secteur agricole concurrentiel à l'échelle mondiale. Le budget de 2013 peut revitaliser la recherche et le développement agricoles au Canada en :

- consacrant des fonds importants à la recherche fondamentale publique,
- en misant sur les fonds gouvernementaux pour stimuler les projets et investissements privés ou à la fois publics et privés,
- en formulant une vision claire des priorités liées à la planification de la relève chez les chercheurs scientifiques,
- entretenant des stations de recherche à l'échelle du Canada,
- et en envoyant un message clair aux chercheurs universitaires à savoir que la recherche agricole sera appuyée par des programmes comme ceux du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie. De plus, tel que prévu dans la *Loi sur les transports au Canada*, la FCA estime qu'un examen complet des coûts liés au transport ferroviaire du grain s'impose. L'examen pourrait permettre aux agriculteurs de réaliser d'importantes économies de coûts. Les mesures actuelles utilisées pour calculer le plafond de revenu ont été élaborées en 1992, et elles ne reflètent plus les coûts réels des chemins de fer pour le transport du grain ni les réalités du système de manutention et de transport du grain. Le budget de 2013 peut prévoir les fonds nécessaires pour achever l'étude et pour veiller à ce que les agriculteurs bénéficient d'un taux juste pour le transport de leur grain jusqu'au port. Enfin, même si la FCA appuie les efforts continus du gouvernement en vue d'harmoniser les règlements avec ceux en vigueur aux États-Unis, nous croyons que la décision d'abroger le règlement de l'Agence canadienne d'inspection des aliments sur l'utilisation de conteneurs de tailles uniformes risque d'avoir des conséquences regrettables sur les secteurs de la transformation des aliments et de l'horticulture au Canada. De telles décisions importantes en matière de réglementation devraient être éclairées par une étude approfondie des incidences potentielles immédiates et à long terme sur les industries canadiennes pertinentes. Les résultats de cette étude devraient être divulgués publiquement, et suffisamment de temps devrait être prévu pour la tenue de consultations auprès de l'industrie sur la valeur d'une telle abrogation pour les secteurs pertinents. La FCA espère que le budget de 2013 prévoira le financement nécessaire pour une analyse préventive des impacts économiques, et si cette déréglementation est toujours jugée avantageuse pour les intérêts canadiens, une consultation approfondie des intervenants de l'industrie devra être menée afin de cerner les diverses exigences de celle-ci sur le plan de la transition.